



DNF fait condamner Le Monde

Rubrique : actualités - Date : mercredi 25 octobre 2006

L'AFP signale que le tribunal correctionnel a condamné le quotidien Le Monde et son directeur de publication, à 2300 euros d'amende pour publicité illégale en faveur du tabac. L'agence indique que dans son édition du 3 décembre 2005, le quotidien avait diffusé une publicité en faveur de la revue l'Amateur de cigare sur la quelle on apercevait l'acteur Clovis Cornillac fumant un cigare D'après l'agence, outre l'amende de 2500 euros, le journal et son directeur de publication devront verser 5000 euros de dommages et intérêts à l'association Droit des non fumeurs qui avait porté l'affaire devant le tribunal